

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

N° 2024/33

Création des Commissions Municipales d'études et désignation des membres – Abrogation de la délibération n°2023/93 du 15 mai 2023

Séance du 11 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Grande Salle d'Honneur de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, Maire**.

Présents : F. ARNOULD – R-M. BREYSSE – D. BUSELLI – F. CARBONELL – R. CARTA – A-C. CHAFINO-BIERREN – J-B. GILIBERTI – C. HUGUES – J-C. LAURENS – P. LEANDRI – G. LETTIG – M. LIAUZUN – C. MOYNAULT – A. MUNICH – C. PANDOLFI – M. PERONNET – P. REBOUL – C. RUIZ – M. SCOGNAMIGLIO – I. TEISSIER – G. VALVASON-SERODINE – P. VARLOUD – E. VIARDOT – A. ZUILI

Procurations : L. D'ALES-BOSCAUD à M. SCOGNAMIGLIO – T. MAZEL à M. LIAUZUN – D. PETIT à G. VALVASON-SERODINE – G. RAILLON à P. REBOUL – G. RAYNAUD-BREMOND à R. CARTA

Date de la convocation : Mardi 5 mars 2024

Secrétaire de Séance : Madame Gabriella VALVASON-SERODINE

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que les dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettent la création de commissions municipales d'études permanentes.

Dans les Communes de plus de 3 500 habitants, elles doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Vu la délibération n° 2023/93 du 15 mai 2023 déterminant les membres des Commissions Municipales d'étude,

Vu les dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les désignations doivent se faire à scrutin secret, sauf si l'unanimité des membres du Conseil Municipal en décide autrement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'exposé de Monsieur Le Maire entendu,

↳ Abroge la délibération n° 2023/93 du 15 mai 2023

↳ Décide de créer les Commissions suivantes et de fixer leur composition comme suit :

- 8 membres de la majorité municipale liste « Grans à vivre...ensemble »
- 2 membres de l'opposition municipale « Grans à cœur »

Commission « Social/Solidarité/Handicap »

Liste « Grans à vivre...ensemble »

- Christine HUGUES
- Michelle SCOGNAMIGLIO
- Catherine RUIZ
- Gabriella VALVASON SERODINE
- Emilie VIARDOT
- Rose-Marie BREYSSE
- Gérald LETTIG
- Isabelle TEISSIER

Liste « Grans à cœur »

- Anne-Catherine CHAFINO-BIERREN
- Patrick REBOUL

Commission Urbanisme

Liste « Grans à vivre...ensemble »

- Raoul CARTA
- Gabriella VALVASON-SERODINE
- Christine HUGUES
- Anne MUNICH
- Jean-Baptiste GILIBERTI
- Lise d'ALES-BOSCAUD
- Rose-Marie BREYSSE
- Marc LIAUZUN

Liste « Grans à cœur »

- Georges RAILLON
- Patrick REBOUL

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

N° 2024/33

Création des Commissions Municipales d'études et désignation des membres – Abrogation de la délibération n°2023/93 du 15 mai 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Grande Salle d'Honneur de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, Maire.**

Présents : F. ARNOULD – R-M. BREYSSE – D. BUSELLI – F. CARBONELL – R. CARTA – A-C. CHAFINO-BIERREN – J-B. GILIBERTI – C. HUGUES – J-C. LAURENS – P. LEANDRI – G. LETTIG – M. LIAUZUN – C. MOYNAULT – A. MUNICH – C. PANDOLFI – M. PERONNET – P. REBOUL – C. RUIZ – M. SCOGNAMIGLIO – I. TEISSIER – G. VALVASON-SERODINE – P. VARLOUD – E. VIARDOT – A. ZUILI

Procurations : L. D'ALES-BOSCAUD à M. SCOGNAMIGLIO – T. MAZEL à M. LIAUZUN – D. PETIT à G. VALVASON-SERODINE – G. RAILLON à P. REBOUL – G. RAYNAUD-BREMOND à R. CARTA

Date de la convocation : Mardi 5 mars 2024

Secrétaire de Séance : Madame Gabriella VALVASON-SERODINE

Commission « Travaux »

Liste « Grans à vivre...ensemble »

- Gabriella VALVASON-SERODINE
- Lise d'ALES-BOSCAUD
- Daniel PETIT
- Marc LIAUZUN
- Clément MOYNAULT
- Frédéric ARNOULD
- Catherine RUIZ
- Pascal VARLOUD

Liste « Grans à cœur »

- Georges RAILLON
- Patrick REBOUL

Commission « Economie / Emploi »

Liste « Grans à vivre...ensemble »

- Lise d'ALES-BOSCAUD
- Raoul CARTA
- Jean-Baptiste GILIBERTI
- Christine HUGUES
- Frédéric ARNOULD
- Rose-Marie BREYSSE
- Thierry MAZEL
- Gisèle RAYNAUD-BREMOND

Liste « Grans à cœur »

- Anne-Catherine CHAFINO-BIERREN
- Patrick REBOUL

Commission « Enfance-jeunesse »

Liste « Grans à vivre...ensemble »

- Catherine RUIZ
- Anne MUNICH
- Michelle SCOGNAMIGLIO
- Gabriella VALVASON-SERODINE
- Gérald LETTIG
- Frédéric ARNOULD
- Emilie VIARDOT
- Christine HUGUES

Liste « Grans à cœur »

- Anne-Catherine CHAFINO-BIERREN
- Georges RAILLON

Commission « Budget »

Liste « Grans à vivre...ensemble »

- Gabriella VALVASON-SERODINE
- Pascal VARLOUD
- Catherine RUIZ
- Raoul CARTA
- Thierry MAZEL
- Clément MOYNAULT
- Danielle BUSELLI
- Anne MUNICH

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

N° 2024/33

Création des Commissions Municipales d'études et désignation des membres – Abrogation de la délibération n°2023/93 du 15 mai 2023

Séance du 11 mars 2024

Séance du 11 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Grande Salle d'Honneur de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, Maire.**

Présents : F. ARNOULD – R-M. BREYSSE – D. BUSELLI – F. CARBONELL – R. CARTA – A-C. CHAFINO-BIERREN – J-B. GILIBERTI – C. HUGUES – J-C. LAURENS – P. LEANDRI – G. LETTIG – M. LIAUZUN – C. MOYNAULT – A. MUNICH – C. PANDOLFI – M. PERONNET – P. REBOUL – C. RUIZ – M. SCOGNAMIGLIO – I. TEISSIER – G. VALVASON-SERODINE – P. VARLOUD – E. VIARDOT – A. ZUILI

Procurations : L. D'ALES-BOSCAUD à M. SCOGNAMIGLIO – T. MAZEL à M. LIAUZUN – D. PETIT à G. VALVASON-SERODINE – G. RAILLON à P. REBOUL – G. RAYNAUD-BREMOND à R. CARTA

Date de la convocation : Mardi 5 mars 2024

Secrétaire de Séance : Madame Gabriella VALVASON-SERODINE

Liste « Grans à cœur »

- Patrick REBOUL
- Georges RAILLON

Commission « Culture/Patrimoine/Tourisme »

Liste « Grans à vivre...ensemble »

- Danielle BUSELLI
- Alain ZUILI
- Gabriella VALVASON-SERODINE
- Raoul CARTA
- Lise d'ALES-BOSCAUD
- Rose-Marie BREYSSE
- Frédéric CARBONELL
- Gisèle RAYNAUD-BREMOND

Liste « Grans à cœur »

- Anne-Catherine CHAFINO-BIERREN
- Patrick REBOUL

Commission « Communication/Protocole/Radio »

Liste « Grans à vivre...ensemble »

- Frédéric ARNOULD
- Alain ZUILI
- Danielle BUSELLI
- Christine HUGUES
- Frédéric CARBONELL
- Gisèle RAYNAUD-BREMOND
- Gérald LETTIG
- Isabelle TEISSIER

Liste « Grans à cœur »

- Georges RAILLON
- Anne-Catherine CHAFINO-BIERREN

Commission Développement Durable/Agriculture

Liste « Grans à vivre...ensemble »

- Jean-Christophe LAURENS
- Rose-Marie BREYSSE
- Frédéric ARNOULD
- Anne MUNICH
- Raoul CARTA
- Catherine RUIZ
- Jean-Baptiste GILIBERTI
- Thierry MAZEL

Liste « Grans à cœur »

- Anne-Catherine CHAFINO-BIERREN
- Patrick REBOUL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

N° 2024/33

Création des Commissions Municipales d'études et désignation des membres – Abrogation de la délibération n°2023/93 du 15 mai 2023

Séance du 11 mars 2024

Séance du 11 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Grande Salle d'Honneur de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, Maire**.

Présents : F. ARNOULD – R-M. BREYSSE – D. BUSELLI – F. CARBONELL – R. CARTA – A-C. CHAFINO-BIERREN – J-B. GILIBERTI – C. HUGUES – J-C. LAURENS – P. LEANDRI – G. LETTIG – M. LIAUZUN – C. MOYNAULT – A. MUNICH – C. PANDOLFI – M. PERONNET – P. REBOUL – C. RUIZ – M. SCOGNAMIGLIO – I. TEISSIER – G. VALVASON-SERODINE – P. VARLOUD – E. VIARDOT – A. ZUILI

Procurations : L. D'ALES-BOSCAUD à M. SCOGNAMIGLIO – T. MAZEL à M. LIAUZUN – D. PETIT à G. VALVASON-SERODINE – G. RAILLON à P. REBOUL – G. RAYNAUD-BREMOND à R. CARTA

Date de la convocation : Mardi 5 mars 2024

Secrétaire de Séance : Madame Gabriella VALVASON-SERODINE

Commission Sécurité/Risques majeurs/Tranquillité publique

Liste « Grans à vivre...ensemble »

- Jean-Christophe LAURENS
- Danielle BUSELLI
- Daniel PETIT
- Christophe PANDOLFI
- Jean-Baptiste GILIBERTI
- Catherine RUIZ
- Thierry MAZEL
- Frédéric ARNOULD

Liste « Grans à cœur »

- Georges RAILLON
- Anne-Catherine CHAFINO-BIERREN

Commission Santé

Liste « Grans à vivre...ensemble »

- Catherine RUIZ
- Michelle SCOGNAMIGLIO
- Daniel PETIT
- Anne MUNICH
- Christophe PANDOLFI
- Lise D'ALES-BOSCAUD
- Isabelle TEISSIER
- Christine HUGUES

Liste « Grans à cœur »

- Anne-Catherine CHAFINO-BIERREN
- Georges RAILLON

- ☞ Décide de créer les Commissions suivantes et de fixer leur composition comme suit :
- 9 membres de la majorité municipale liste « Grans à vivre...ensemble »
 - 2 membres de l'opposition municipale « Grans à cœur »

Commission Salle Multi-activités

Liste « Grans à vivre...ensemble »

- Gabriella VALVASON-SERODINE
- Frédéric CARBONELL
- Pascal VARLOUD
- Alain ZUILI
- Catherine RUIZ
- Christophe PANDOLFI
- Jean-Christophe LAURENS
- Rose-Marie BREYSSE
- Daniel PETIT

Liste « Grans à cœur »

- Georges RAILLON
- Patrick REBOUL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Grande Salle d'Honneur de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, Maire**.

Présents : F. ARNOULD – R-M. BREYSSE – D. BUSELLI – F. CARBONELL – R. CARTA – A-C. CHAFINO-BIERREN – J-B. GILIBERTI – C. HUGUES – J-C. LAURENS – P. LEANDRI – G. LETTIG – M. LIAUZUN – C. MOYNAULT – A. MUNICH – C. PANDOLFI – M. PERONNET – P. REBOUL – C. RUIZ – M. SCOGNAMIGLIO – I. TEISSIER – G. VALVASON-SERODINE – P. VARLOUD – E. VIARDOT – A. ZUILI

Procurations : L. D'ALES-BOSCAUD à M. SCOGNAMIGLIO – T. MAZEL à M. LIAUZUN – D. PETIT à G. VALVASON-SERODINE – G. RAILLON à P. REBOUL – G. RAYNAUD-BREMOND à R. CARTA

Date de la convocation : Mardi 5 mars 2024

Secrétaire de Séance : Madame Gabriella VALVASON-SERODINE

Commission Vie Associative/Animation

Liste « Grans à vivre... ensemble »

- Frédérick ARNOULD
- Frédéric CARBONELL
- Daniel PETIT
- Marc LIAUZUN
- Gérard LETTIG
- Michelle SCOGNAMIGLIO
- Lise d'ALES-BOSCAUD
- Gabriella VALVASON-SERODINE
- Christophe PANDOLFI

Liste « Grans à cœur »

- Georges RAILLON
- Anne-Catherine CHAFINO-BIERREN

↳ Autorise Monsieur Le Maire à signer la présente délibération, ainsi que toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.tamarseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

N° 2024/33

Création des Commissions Municipales d'études et désignation des membres – Abrogation de la délibération n°2023/93 du 15 mai 2023

Fait en séance, les jour, mois et an susdits,
ont signé au registre les membres présents,
Le Maire,
Philippe LEANDRI



Le secrétaire de séance,
Gabriella VALVASON-SERODINE

